



DECLARATION DES ÉLUS CGT A LA FPMA CONGÉS FORMATION DU 30 AVRIL 2009

Comme chaque année, nous constatons que le nombre de congés formation accordé à nos collègues est ridiculement bas, au regard du nombre de demandes.

Chez les PLP, c'est 4,8 % des demandes, soit 5 congés, qui seront acceptés pour 104 demandes formulées.

Cette situation est inacceptable.

En conséquence, conformément à l'article 27 du décret 2007-1470 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat, nous demandons que toutes les demandes formulées par nos collègues PLP, pour la 3^{ème} fois ou plus, refusées par l'administration, soient examinées par la CAPA des PLP.

Par ailleurs, conformément aux instructions de la circulaire fonction publique du 19 décembre 2007, nous exigeons que l'administration porte à la connaissance de nos collègues toutes les informations qui leur seraient utiles pour exercer leurs droits quant aux périodes de professionnalisation, aux actions de préparation aux examens et aux concours, aux congés de formation professionnelle, aux bilans de compétences et aux actions en vue de la validation des acquis de l'expérience professionnelle ; le tout, ayant pour objectif de fournir à nos collègues des informations indispensables afin qu'ils puissent disposer d'une vision d'ensemble des actions de formation inscrites au plan de formation.

De plus, nous vous rappelons que l'administration doit informer périodiquement les fonctionnaires du niveau des droits qu'ils ont acquis au titre du Droit Individuel à la Formation, plus communément appelé DIF et ceci, conformément à l'article 10 du décret 2007-1470. A ce jour, le Rectorat de Versailles, semble méconnaître totalement ces dispositions.

Les élus PLP à la FPMA

Emmanuel POUPEAU
Mickaël GUILLET

UASEN-CGT 245 Boulevard. Jean Jaurès - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
☎ : 01.46.09.98.70 Fax : 01.46.09.90.19 e-mail : uasenver@wanadoo.fr
site internet : <http://www.premiumorange.com/uasenver>